



Communauté Rurale de Gandon



Forum Communautaire de Gandon



Mise en oeuvre de la coordination des
acteurs du développement local sur le
territoire communautaire



A Gandon, les 3 et 4 Décembre 2008

RAPPORT GENERAL

Février 2009



CR Gandon : Tel/Fax: 33 962 56 40 Email : crgandon@yahoo.fr BP5351 Saint Louis
ARD Saint – Louis Tel : 33 961 77 67 Fax : 33 961 83 99 Email : ard-sl@orange.sn



SOMMAIRE

Avant propos	p.2
Introduction / objectifs du forum	p.3
1 L'organisation du Forum Communautaire	p.4
1.1 Le comité d'organisation	
1.2 La démarche pré forum	
1.2.1 Les préalables à poser	
➤ Le choix du format	
➤ Le choix des participants	p.5
➤ Le budget	
➤ Les outils	
1.2.2 Les activités menées	p.6
1.2.2.1 L'information des partenaires	
1.2.2.2-La réflexion autour des modèles qui seront présentés lors du forum	p.7
1.2.2.3 La communication	
1.2.2.4-L'organisation matérielle	p.8
<i>Conclusions et recommandations concernant l'organisation du Forum</i>	
2 La tenue du forum	p.9
➤ Le programme initial	
2.1 La cérémonie d'ouverture	p.10
2.2 Présentation de la stratégie de développement de la communauté rurale 2009-2014	p.12
2.3 Les ateliers thématiques	p.13
2.4. Présentation des mécanismes de mise en œuvre et adoption de la charte de collaboration	p.14
2.5. Cérémonie de clôture	p.15
3. Conclusions et recommandations	p.16
3.1 Enseignements majeurs	
3.2 Recommandations	p.17
Annexes	p.19

Avant propos

Conformément à la loi 96-07 du 22 mars 1996 conférant aux collectivités locales la responsabilité du pilotage du développement sur leur territoire respectif avec le transfert de certaines compétences spécifiques dont la planification, le Conseil Rural de Gandon a pris l'initiative en 2007 d'actualiser son Plan Local de Développement (PLD) arrivé à échéance. Afin d'appuyer la mise en œuvre de ce plan, l'organisation d'un Forum communautaire s'est avérée une nécessité pour le Conseil rural pour assurer une plus grande implication des partenaires techniques et financiers dans la mobilisation de ressources pour le financement des projets retenus et l'accompagnement technique de leur mise en œuvre. Le souci d'harmonisation et de mise en synergie des interventions largement partagé par les acteurs devrait trouver à travers ce forum un cadre approprié pour leur matérialisation.

Le présent rapport systématise les temps forts du forum depuis la préparation jusqu'à la tenue de l'évènement. Il donne tout d'abord une présentation de la démarche qui a animé le conseil rural et ayant mené à l'organisation de cette manifestation, puis retrace l'ensemble de l'organisation du forum présentant, l'ensemble des outils créés et utilisés mais également l'ensemble des activités menées. Il présente ensuite le déroulement des deux journées du forum et enfin les conclusions et recommandations à tirer de ce forum. Ce rapport se veut un document de capitalisation d'une expérience réussie, outil d'appui pour d'autres collectivités locales souhaitant organiser des manifestations similaires.

Introduction

En 2007, lors de l'arrivée à échéance de son Plan Local de Développement (PLD) la Communauté Rurale de Gandon, dans la région de Saint Louis marque sa volonté de redéfinir sa politique de développement local, notamment en inscrivant dans le cadre de son programme de coopération décentralisée avec le Sicoval l'actualisation du PLD pour couvrir la période 2009-2014. Cette volonté est dans la continuité de la démarche engagée depuis plusieurs années par le conseil rural pour se doter d'outils et de documents de planification lui permettant de mieux organiser son espace et d'assurer une meilleure coordination du développement sur son territoire. Cette vision s'est traduite notamment par la réalisation dès 2006 du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement et par la mise en place du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) en collaboration avec la SAED. Le PLD 2009-2014 a été validé en session du conseil rural en septembre 2008.

Toutefois, la mise en œuvre d'un PLD est extrêmement coûteuse et souvent hors des moyens exclusifs d'une collectivité locale. Cela appelle également une coordination, une appropriation et une mise en synergie accrue des actions, des acteurs et opérateurs présents sur le territoire. Fort de cela, le Conseil Rural de Gandon décide d'organiser avec l'appui de ses partenaires un Forum Communautaire pour la Communauté Rurale.

L'enjeu d'une telle manifestation qui s'est tenue les 3 et 4 décembre 2008 à Gandon, devrait se percevoir au moins à deux niveaux principalement. D'une part, elle permet d'offrir à des partenaires multiples l'occasion de faire le point sur leurs différentes interventions et de dégager les articulations et les axes de complémentarité sectoriels. D'autre part, l'analyse des contributions des différents partenaires par rapport aux axes de développement retenus dans le PLD permettra d'identifier les secteurs délaissés en termes d'activités et d'investissement pour lesquels il s'agira d'ouvrir la CR à des potentiels partenaires ou bien d'orienter les investissements de la CR vers ces secteurs.

Objectifs du Forum

Le Forum participe d'une stratégie de vulgarisation de la politique globale du Conseil rural et vise globalement à favoriser la mise en œuvre du Plan Local de Développement. De façon spécifique, il répond au répond aux objectifs suivants :

- Mobiliser des ressources pour le financement des actions retenues dans le PLD, en recherchant notamment de nouveaux engagements de la part de partenaires potentiels sur les secteurs à faible intervention ;
- Favoriser une dynamique de mise en synergie et d'harmonisation des interventions des différents acteurs sur le territoire de la communauté rurale;
- Promouvoir la mise en place d'un cadre de concertation et de négociation entre le Conseil Rural de Gandon et ses partenaires pour une mise en œuvre efficace du PLD.

Pour cela le forum cherchait à valoriser des démarches déjà engagées dans ce sens et devrait aboutir aux résultats suivants :

- Les partenaires sont informés des initiatives communautaires de développement et s'engagent à y apporter un appui;
- Les opportunités de financement et d'appui pour la réalisation des projets sont identifiées et mobilisées;
- Un mécanisme de coordination, d'harmonisation et de suivi des interventions est mis en place.

I- L'organisation du Forum Communautaire

1.1- Le comité d'organisation :

Afin d'assurer la préparation et l'organisation du forum dans de bonnes conditions, dans un délai relativement court pour une telle manifestation (deux mois), le Président du Conseil Rural a créé par Arrêté un comité d'organisation du forum des partenaires de la Communauté Rurale de Gandon (cf. annexe).

Ses missions sont les suivantes :

- Information et implication des partenaires
- Organisation technique pré forum et post-forum
- Assurer l'organisation logistique du Forum

Le comité est placé sous la coordination du président de la commission planification du conseil rural. Il est composé de quatre commissions composées d'élus du conseil rural et de techniciens du conseil rural, de l'ARD ou bien des techniciens mis à disposition par des partenaires. Les commissions et leurs rôles sont les suivantes :

- La commission scientifique (réalisation de tous les documents techniques nécessaires à l'organisation et à la réalisation du forum ainsi que l'exploitation des conclusions).
- La commission contact et communication (assurer la communication et l'information, distribution de courriers, prises de rendez vous avec les partenaires).
- La commission représentation (rencontre et lobbying auprès des différents partenaires)
- La commission organisation (organisation matérielle du forum)

Le comité d'organisation se réunissait une fois par semaine pour une réunion de coordination des activités. Cette fréquence était nécessaire étant donné le délai très court pour l'organisation de la manifestation.

1.2- La démarche pré forum :

1.2.1-Les préalables à poser :

Le choix du format

Le choix du format du forum et de l'organisation des journées est capital dans l'optique de l'atteinte des résultats notamment dans la recherche de résultats concrets et applicables immédiatement. En effet ce forum s'inscrit clairement dans une démarche opérationnelle venant conclure une longue période de réflexion et de maturation autour des processus d'accompagnement du développement local de la communauté rurale.

Dans cette optique d'opérationnalité, le forum a été organisé en trois temps : les présentations officielles, les travaux en atelier, la présentation des résultats des travaux et leur validation.

Pour réaliser ces trois temps la durée nécessaire a été fixée à deux jours, les ateliers se répartissant sur les deux journées.

Le choix des jours de la semaine est également important, il a en effet été privilégié de tenir la manifestation les mercredi et jeudi, sachant que la mobilisation des participants est toujours un peu moins aisée sur les premiers jours de la semaine et sur le vendredi.

Le choix des participants :

Compte tenu de cette recherche de résultats opérationnels, le choix des participants s'est également opéré afin que les séances de travail soient les plus productives tout en assurant un relais et une bonne information auprès des populations.

Ainsi l'ensemble des villages avait été convié à envoyer une délégation composée du chef de village, de la représentante des femmes et du représentant des jeunes, mais seulement pour la matinée d'ouverture avec les discours officiels et les informations générales. De même les principales OCB et organisations faïtières avaient été invitées ainsi que les personnes ressources et notables de la Communauté Rurale.

A l'issue de la matinée réservée aux présentations et manifestations officielles, ne restèrent donc sur place que les partenaires et structures opérationnelles afin de participer aux ateliers.

La priorité des invitations a été donnée aux services techniques déconcentrés et aux partenaires déjà identifiés comme actifs sur le territoire. Ont ensuite été contactés et démarchés les partenaires potentiels, pouvant être intéressés par une collaboration avec le CR ou bien dont le domaine de compétence coïncide avec des axes ou activités prioritaires déterminées dans le PLD de la CR (le PEPAM par exemple).

Le budget :

Le choix du format et la rédaction d'une liste déterminée d'invités et participants permettent d'élaborer un budget prévisionnel de la manifestation. Celui-ci est organisé en rubriques relevant des différentes commissions du comité, chaque commission présente son budget prévisionnel pour être intégré dans le budget total. Les rubriques du budget du Forum de Gandon sont fournies en annexe à titre d'exemple.

Les outils :

Autant dans la préparation du forum que pour sa réalisation proprement dite, un certain nombre d'outils ont été créés ou bien adaptés (*ceux-ci sont disponibles en annexe*)

Pour l'information des partenaires :

- Des courriers d'information contenant un courrier décrivant la démarche du conseil rural et ses enjeux, une Fiche de synthèse des objectifs du forum, un CD Rom de présentation de la CR.
- Les invitations contenant l'invitation proprement dite, un document de synthèse du PLD de quelques pages, une plaquette de présentation du forum.
- Des fiches de distribution des courriers et des fiches de prise de rendez vous ont été créées au sein du conseil rural afin d'assurer un suivi des courriers et des contacts.

Pour la communication générale :

- Les banderoles affichées dans la ville de Saint-Louis et aux entrées du village de Gandon.
- Les affiches du forum, posées dans les endroits publics et les services techniques.

Les documents de travail pour les ateliers du forum :

- Les synthèses de la planification du PLD et de la Matrice des réalisations par Axe stratégique.

Les documents pour la mise en œuvre d'une coordination des actions sur la CR :

- La Matrice des réalisations
 - Le Cadre Partenarial de Gandon
 - La Charte de Collaboration
- (Le contenu des documents est détaillé ci-après)

1.2.2-Les activités menées

Afin d'atteindre les objectifs du forum en terme de mobilisation des participants et de productivité des séances de travail, quatre activités principales ont été menées.

1.2.2.1-L'information des partenaires

Les partenaires ont été informés de la démarche deux mois avant la tenue du forum par un courrier d'information récapitulant la démarche du conseil rural. A ce courrier était joint les TDR du forum, un CD Rom regroupant l'ensemble des documents cadres de la Communauté Rurale (PLD, POAS et PLHA) ainsi qu'un exemplaire vierge de la matrice des interventions. Le courrier demandait à chaque partenaire d'en prendre connaissance, de la remplir et de la retourner par email au conseil rural, cette contribution étant capitale pour la préparation des séances de travail du forum.

Enfin cette correspondance sollicitait un rendez vous pour la délégation du conseil rural afin de discuter plus précisément des objectifs du forum.

Cette volonté d'information des partenaires visait à les impliquer fortement dès le départ, en leur demandant une contribution dont dépend en partie la qualité du forum.

Par ailleurs, la communication de ces documents au préalable permet de passer beaucoup plus rapidement sur ces éléments au moment du forum, chaque partenaire en ayant théoriquement pris connaissance avant le forum.

Une centaine de structures ont été informées (101) dont 38 à Dakar. La distribution s'est accompagnée d'une feuille de décharge mentionnant notamment la personne ayant réceptionné et le téléphone afin de pouvoir contacter la structure.

En effet, dix jours après cette distribution, le Conseil Rural a contacté les structures n'ayant pas réagi et n'ayant pas proposé de rendez vous afin d'en fixer un dans les premières semaines de novembre.

La commission représentation du conseil rural, conjointement avec l'ARD, a ainsi rencontré la presque totalité des structures contactées. Le principe de ces visites ainsi que la présence de l'ARD ont été salués par de nombreux partenaires. Pour les rendez vous à Dakar l'organisation de deux missions dans la capitale ont été nécessaires. Afin de réduire les déplacements sur Dakar, la délégation a profité de ces rencontres pour remettre dans le même temps les invitations préparées par la commission technique.

L'ensemble des partenaires ont reçu la confirmation de la tenue du forum, leur invitation, l'agenda ainsi qu'une documentation, environ un mois avant la date de la manifestation. La précocité de la confirmation est importante ainsi que des relances régulières. En effet, dans trop de manifestations les participants sont souvent prévenus au dernier moment et peuvent connaître des problèmes de disponibilité.

Par ailleurs, la qualité des documents présentés et le respect de délais et d'échéances est également un gage de sérieux et de qualité dans l'organisation. Ceci est un argument important dans la mobilisation des partenaires pour l'organisation d'une manifestation.

1.2.2.2-La réflexion autour des modèles qui seront présentés lors du forum

La matrice des réalisations :

Cet outil permet de recenser l'ensemble des activités menées sur le territoire de la collectivité par des partenaires, mentionnant notamment le type d'activité, les résultats attendus, les financements, la durée du programme. L'ensemble de ces activités est classé par domaines d'activités et par axes stratégiques d'interventions (en accord avec le PLD et le DSRP).

Cet outil a été conçu en 2007 par un travail concerté des partenaires de la CR, lors de la réflexion qui a accompagné la réalisation des TDR de la réactualisation du PLD de Gandon. Il a été rempli et actualisé à plusieurs reprises depuis et nécessite une actualisation annuelle.

Il permet également de mettre en lumière les opportunités de coordination entre les partenaires. Le conseil rural dispose ainsi d'une vision claire des actions menées sur son territoire et peut agir de manière efficiente par rapport à ces interventions. Cependant, à terme l'ensemble des interventions des partenaires devrait se retrouver inscrites dans le cadre opérationnel du PLD et la matrice des interventions ne serait ainsi qu'un parallèle de la planification de la collectivité locale.

Le Cadre Partenarial de Gandon :

C'est un mécanisme de coordination des acteurs étatiques, organisations privées et représentations de la société civile et autres partenaires techniques et financiers organisés autour du Conseil Rural, autorité compétente pour la gestion du territoire de la collectivité. Il présente à la fois les instances et structures impliquées, leurs rôles, les outils et supports à disposition pour la mise en oeuvre du développement local ainsi qu'un calendrier des activités à mener au cours d'une année.

Ce Cadre est une évolution du cadre de synergie mis en place en 2007, lors de la réflexion qui a accompagné la réalisation des TDR de la réactualisation du PLD de la CR de Gandon. Il apporte un plus à ce premier cadre en terme de fonctionnalité et d'opérationnalité.

La Charte de Collaboration entre les acteurs de la CR de Gandon :

La Charte définit les grands principes qui doivent régir la collaboration entre les différents intervenants au sein de la Communauté Rurale de Gandon et les engagements que chaque acteur doit prendre en ce sens. Elle répond à un besoin de coordination et d'harmonisation de toutes les initiatives qui concourent au développement de la communauté rurale.

Elle garantit les conditions de concertation et de collaboration entre les différentes parties concernées pour assurer la durabilité et la pérennisation des actions menées dans la Communauté Rurale de Gandon ; elle s'adjoit aux mécanismes de coordination et de suivi évaluation définis par le Conseil Rural, en concertation avec les acteurs de son territoire.

Elle a été créée en 2008, pour être présentée lors du forum communautaire.

Chacun de ces documents a été reprographié pour l'ensemble des participants. Des extraits de la matrice et de la planification du PLD, correspondants aux thématiques spécifiques des ateliers ont également été réalisés pour appuyer la participation lors des travaux d'ateliers.

1.2.2.3-La communication

Outre les courriers d'information et les rendez vous réalisés par la commission représentation, la communication sur le forum a été assurée par différents médias.

- Des annonces à la radio ont été diffusées pendant deux semaines, une émission d'une heure a eu lieu une semaine avant avec des membres du comité d'organisation et l'ARD.
- Une avant première télévisée a été réalisée à la RTS et diffusée les deux derniers jours avant le forum.
- L'annonce du forum était également en ligne sur Internet, sur le portail de la Direction de la Coopération Décentralisée www.cooperationdecentralisee.sn (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération Décentralisée) avec accessible l'ensemble des documents communiqués aux partenaires.

Enfin lors du forum, les journaux, radio et télévision avaient été conviés afin d'assurer un relais maximal de l'événement auprès de la population.

1.2.2.4-L'organisation matérielle

L'important travail préalable pour une bonne organisation matérielle du forum consiste à une évaluation précise des besoins pour les deux jours dans tous les domaines. D'où l'importance d'avoir un programme clairement défini au préalable qui permet ainsi d'évaluer les moyens nécessaires.

Par la suite, durant les deux journées, le comité d'organisation a tenu une équipe à disposition pour assurer l'ensemble de la logistique (aménagement des salles, repas,...) et parer aux imprévus.

Conclusions sur la préparation et l'organisation :

Points positifs :

- Une forte mobilisation du conseil rural, de l'ARD et de certains partenaires dans l'organisation, notamment à travers le comité d'organisation.
- Une bonne information des partenaires en termes de documentation avant le forum.
- L'information en temps et en heure des participants.
- La préparation des outils et documents en préalable du forum afin de les discuter pendant les journées et les valider à l'issue de la manifestation.
- Le lobbying de la délégation du conseil rural auprès des partenaires.
- Une bonne communication à travers les différents médias.

Points négatifs / difficultés rencontrées :

- Un temps de préparation très court (deux mois) qui a impliqué de nombreux réajustements dans les activités parfois dans l'urgence. La liste des participants a ainsi fortement évolué, les objectifs du forum également, l'évaluation des besoins financiers et matériels a ainsi été revue régulièrement. Cela a parfois également posé des problèmes en terme de délais pour la reprographie des documents.

II- Tenue du forum

Programme initial

Premier jour : Mercredi 03 décembre 2008

Matinée

9h00-10h30 : Mise en place des participants

10h30-11h00 : Accueil et installation des officiels

11h00- 12h00 : Allocutions d'ouverture

12h00-13h00 : Présentation de l'agenda des travaux et constitution des groupes thématiques

13h00-14h45 : Pause déjeuner

Après midi

14h45-16h00 : Concertation ciblée sur les défis de développement de la CR

Présentation de la dynamique de développement local :

- Quelles sont les problématiques de développement dans la CR ?
- Comment ces problématiques s'articulent-elles avec les politiques régionales et nationales ?
- Quelles réponses ont été apportées par les acteurs ?
- Quels sont les défis majeurs à relever et avec quelles stratégies ?

16h00-16h15 : pause

16h15-17h30 : Ateliers thématiques : harmonisation de la matrice des réalisations

17h30 : Remise des rapports au rapporteur général pour la synthèse

Fin des travaux de la journée

Deuxième jour : Jeudi 04 décembre 2008

Matinée

9h00-10h30 : Ateliers thématiques : harmonisation et intégration des nouveaux engagements dans la matrice des réalisations

10h30-10h45 : Pause café

10h45-12h00 : Echanges sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la plate forme (ateliers)

12h00-13h00 : Restitution des résultats en plénière

13h00-14h45 : Pause déjeuner

Après midi

14h45-16h00 : Définition et adoption d'une charte de collaboration

16h00-16h45 : Point de presse

16h45-17h00 : Clôture du forum

2.1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence des autorités administratives et politiques de la région, en l'occurrence le Gouverneur représentant le Ministre de la décentralisation et des collectivités locales, le président du Conseil régional de Saint-Louis et les députés résidant la zone mais également celle des élus locaux, de la délégation du SICOVAL, des partenaires techniques et financiers, et des acteurs non étatiques représentant la société civile et les ONG. A la suite des mots de bienvenue et des prières formulées par le représentant des chefs de village, des Imams, les temps forts de la cérémonie se sont articulés autour des allocutions du Coordinateur du Forum, du 1^{er} Vice Président du Conseil Rural, des autorités politiques et administratives et de quelques invités. Du côté du conseil rural, les communications ont mis le focus sur le rappel du contexte, des objectifs et de la préparation du forum tandis que les autorités invitées ont mis l'accent l'intérêt de l'initiative et du caractère innovant de la démarche.

Du côté du Conseil Rural, les points saillants développés peuvent se résumer comme suit :

- L'option du Conseil rural d'instaurer une dynamique de développement conforme aux préoccupations des populations et des exigences de la décentralisation ;
- L'importance des efforts déjà consentis par le conseil rural en termes d'investissements, d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement interne du CR, de réalisation d'outils stratégiques de pilotage du développement (PLD, POAS, PLHA), etc.) ;
- L'ambition du conseil à relever les défis de développement de la CR en mettant à profit les opportunités offertes par les partenaires;
- La nécessité de valoriser les dynamiques locales acquises au moyen d'une planification participative et d'une gestion locale concertée ;
- Le besoin de mettre en place des outils et des mécanismes innovants d'animation, de coordination et de suivi du développement local : Charte de collaboration, cadre partenarial...
- Le partenariat avec le SICOVAL magnifiée comme modèle de coopération efficace et dynamique de même que l'appui technique de l'ARD;
- La disponibilité et l'implication de l'ARD, des STD, des projets et programmes, d'organismes d'appui (SAED, l'ANCAR, l'ISRA, etc.) et des ONG comme le RADI, le PRP, le PGIES, Plan Sénégal etc., constituent des atouts à mettre à profit par le Conseil rural ;
- Des innovations dans la démarche de préparation avec la prise d'un arrêté de mise en place d'une commission d'organisation, la structuration de cette dernière en sous commissions, des rencontres et des visites auprès des partenaires au niveau local et national, des réunions techniques régulières avec l'ARD et le Sicoval.

Du côté des autorités et des invités, l'on retient pour l'essentiel :

- l'engagement réitéré par le Sicoval de poursuivre sa coopération avec Gandon à travers un appui technique et financier ;
- la volonté manifestée vers la recherche de synergie et d'harmonisation dans les interventions ;

- La pertinence de la démarche participative et itérative qui a prévalu lors de l'élaboration du PLD, du POAS et du PLHA, fortement saluée. En effet, il a été reconnu les efforts du Conseil rural à asseoir une logique de gouvernance basée d'une part, sur l'implication de l'ensemble des acteurs significatifs du territoire à une gestion publique locale de proximité et d'autre part, sur la mise en place de commissions zonales, supports d'intervention entre l'échelle communautaire et l'échelle village ;
- Des acquis réels notés dans la capacité de mobilisation de ressources pour le financement des projets retenus dans le PLD ;
- La présence de beaucoup d'opportunités pour renforcer les capacités d'investissement du CR à travers des partenariats à développer avec les acteurs non étatique et à travers des projets et programmes comme le PNDL, le PACR, etc. Néanmoins, il convient de développer des stratégies de mobilisation de ressources propres en veillant au recouvrement efficace de la taxe rurale et d'autres impôts locaux ;
- Le forum reconnu comme cadre de mise en synergie des interventions et de mobilisation de nouveaux partenaires notamment dans les domaines encore peu investis ;
- La pertinence du PLD de Gandon fortement soulignée parce qu'étant très en phase avec la politique de l'Etat en rapport avec le PTIP articulé au BCI, mais également avec les axes stratégiques définis dans le DSRP ;
- L'invite à une meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans l'élaboration des projets afin de prendre des mesures correctives en amont.

2.2. Présentation de la stratégie de développement de la communauté rurale 2009-2014

Cette communication a surtout mis en relief les principes d'intervention du CR de Gandon, le cadre institutionnel de la décentralisation et ses opportunités, le rapport aux politiques nationales de développement. Aussi, il a fait ressortir les multiples potentialités de la CR mais qui restent encore peu exploitées.

Par ailleurs, il a été rappelé quelques raisons objectives qui devraient pousser les partenaires à intervenir à Gandon, notamment l'insuffisance des SSB et plus généralement des infrastructures socio-éducatives, l'enclavement de certaines localités à très fortes potentialités économiques, les difficultés de commercialisation des productions agricoles ou encore de fragilisation de l'environnement agro-écologique du fait de l'exploitation abusive des ressources ligneuses ainsi que la salinisation des sols et des eaux.

Ainsi, la CR Gandon s'est orientée dans le cadre de sa planification vers quatre enjeux majeurs qui constituent autant de défis à relever:

Enjeu1 : Gouvernance locale et gestion du territoire

- Renforcer les capacités d'action de la CR
- Aménager le territoire communautaire (opérationnaliser le POAS)
- Renforcer l'implication de la société civile locale.

Enjeu2: Renforcement de l'accès aux SSB

- Assurer le développement de l'éducation et de la formation
- Améliorer l'hygiène publique et la qualité des services sanitaires
- Renforcer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité

Enjeu3 : Promotion développement socio-économique

- Organiser et développer les activités du secteur primaire
- Renforcer l'entrepreneuriat local et appuyer le tertiaire
- Dynamiser l'environnement culturel, sportif et promouvoir une politique jeunesse
- Valoriser le potentiel minier
- Améliorer la protection sociale des groupes vulnérables
- Assurer la mobilisation des ressources financières productives

Enjeu 4 : Gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement

- Préserver les écosystèmes
- Maîtriser l'eau
- Restaurer la qualité des sols
- Responsabiliser davantage les populations dans la gestion des ressources naturelles

Toutefois, il a été souligné que le CR de Gandon ne manquait pas d'atouts et d'opportunités pour relever ces défis avec notamment :

- ❖ Un exécutif rural pleinement responsable à la base d'un ensemble d'outils de coordination et de participation pour l'ensemble des acteurs ;
- ❖ Des commissions du conseil rural fonctionnelles et bien animées ;
- ❖ Une communauté rurale découpée en dix zones de gestion et représentées chacune par une commission de zone ;
- ❖ Des animateurs locaux dynamiques accompagnants les initiatives de développement dans chaque zone ;
- ❖ Un cadre de synergie des partenaires qui se construit ;

A la suite de cette présentation, les réactions des participants ont porté essentiellement sur :

- la prise en compte par le PLD des nouvelles modifications territoriales suite au nouveau découpage de Gandon ;
- la nécessité de faire le bilan des impacts de ces initiatives sur l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- la faible prise en compte des groupes sociaux vulnérables (notamment les femmes et les handicapés) ainsi que des aspects liés à la biodiversité dans la stratégie de développement communautaire

Ces deux derniers aspects font pourtant l'objet d'axes spécifiques dans le PLD.

2.3. Les ateliers thématiques

Le Forum a été structuré autour de quatre ateliers thématiques issus du PLD correspondant aux quatre axes stratégiques définis dans le PLD :

Les participants, composés des services techniques, des partenaires au développement, des élus locaux (président de commissions correspondantes), des organisations de la société civile, de projets de développement, d'universitaires et de nombreux autres invités, ont été répartis dans ces quatre ateliers en fonction de leurs domaines d'intervention. Il s'agissait pour chaque atelier, dirigé par un animateur et un rapporteur, de procéder comme suit :

- Faire l'état des lieux du secteur concerné en procédant à un inventaire des activités prévues à partir de 2009 ;
- Mettre en parallèle les prévisions d'activités des partenaires et les activités prévues dans le cadre de la planification du PLD ;
- Evaluer les possibilités de prise en charge des actions contenues dans le PLD par les partenaires ;
- Rechercher des harmonisations dans les interventions des partenaires voulant investir les mêmes domaines ou les mêmes localités tout en orientant les nouveaux partenaires vers les domaines encore peu investis ;
- Jeter les bases d'un système de coordination inter acteurs intervenant dans la communauté rurale ;

Les résultats des travaux d'ateliers ont permis de noter des confirmations d'engagements, de nouveaux engagements, des réajustements pour les projets arrivés à terme et enfin, des harmonisations entre partenaires. (cf. annexe).

Après lecture de la synthèse du rapporteur général sur les résultats de ces ateliers thématiques, les réactions des participants ont porté notamment sur les points suivants :

- L'étude pour la mise en place du système de gestion des ordures ménagères à Gandon mobilise l'APROSEN et le Sicoval ;
- Un correctif concernant le projet de Parc éolien du CR: 15 milliards avec Midi Pyrénées/ AFD, CR et d'autres partenaires en vue et non avec la Région Nord pas de Calais ;
- le PRP dans le domaine de la santé prévoit une intervention spécifique sur l'axe Nord Louga, Saint-Louis et Matam: il s'agit de projets relatifs à la demande d'équipement pour case de santé ou de construction de poste de santé à moindre coût en relation avec le district sanitaire. Il a été ici proposé d'articuler le PNDL et le PRP pour la construction de ce poste de santé de Gandon dans le prochain PIA ;
- le PRP a informé de sa disponibilité à soutenir des projets de création de micro entreprises selon la demande émanant surtout les jeunes: 2 guichets projets de 5 Millions et plus sont prévus pour Gandon et peuvent concerner tous les secteurs: agriculture, élevage, pêche...En outre, le PRP a informé de son intention

d'expérimenter des centres pilotes de développement. Il s'agit d'implanter cette infrastructure dans un village polarisant d'autres villages pour toutes activités d'infrastructures, de développement. Le financement provient de la coopération luxembourgeoise ;

- L'Ecole atelier de Saint-Louis a marqué sa disponibilité à assurer une formation d'éco gardes en écotourisme, l'aménagement de sites touristiques, la formation d'agents intermédiaires de développement local pour appuyer les CR et même animer les centres pilotes de développement ;
- Le Partenariat appuie déjà l'appareillage des personnes handicapées en partenariat avec l'hôpital régional mais appuie également l'association des handicapés de Gandon en vue d'élaborer un dossier de recherches de financement pour la construction du siège de l'association et d'un atelier de couture. A ce propos, la CR a déjà affecté un terrain à cet effet.

2.4. Présentation des mécanismes de mise en œuvre et adoption de la charte de collaboration

L'équipe de l'ARD a présenté les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la plate forme ainsi que la charte de collaboration entre les partenaires. Il s'agit d'un mécanisme de coordination des acteurs étatiques, organisations privées et représentations de la société civile organisé autour du Conseil Rural, autorité compétente pour la gestion du territoire de la collectivité. La présentation a donné des indications sur les instances et structures impliquées, leurs rôles, les outils et supports à disposition pour la mise en œuvre du développement local ainsi qu'un calendrier des activités à mener au cours d'une année. On notera que les acteurs stratégiques de ce mécanisme tournent autour du Conseil Rural à travers sa commission Planification, des cadres de concertation sectorielle, des commissions de zones, des autorités administratives (Sous Préfecture) et enfin, des partenaires (services techniques et partenaires au développement).

Quant à la charte de collaboration (en annexe), elle définit les grands principes devant régir la collaboration entre les différents intervenants au sein de la Communauté Rurale ainsi que les engagements de chaque acteur. Elle garantit les conditions de concertation et de collaboration entre les différentes parties concernées pour assurer la durabilité et la pérennisation des actions menées dans la Communauté Rurale. Ses principes mettent en relief l'engagement volontaire des différentes parties prenantes, la concertation entre tous les acteurs, le souci de cohérence dans la réalisation des actions, l'échange et le partage des informations et enfin, la pérennisation des actions engagées. Par cette charte, les différents partenaires techniques, financiers et sociaux s'engagent à rendre opérationnel les instances et outils mis en place pour le bon fonctionnement du cadre partenarial, à faire preuve de disponibilité, à faciliter au Conseil Rural de Gandon son rôle de coordination en mettant à sa disposition toutes les informations disponibles ainsi que les activités qui y sont menées, à concevoir et réaliser les actions en étroite concertation avec tous les acteurs concernés, à articuler leurs plans d'action en référence aux objectifs du PLD, à contribuer à la capitalisation et au partage des bonnes pratiques et enfin, à rechercher la durabilité des actions engagées en facilitant leur appropriation par les acteurs locaux.

Ces deux présentations ont donné l'occasion de vifs débats et échanges portant notamment sur la clarification du statut de la charte ainsi que de certaines notions. La nécessité de prévoir un dispositif de suivi de la charte a été évoquée. Par la suite, les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la plate forme ainsi que la charte de collaboration entre les partenaires ont été adoptés par les participants.

2.5. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture du forum de Gandon été l'occasion pour tirer les conclusions du forum. Elle a été aussi mise à profit par la SAED pour vulgariser le POAS en procédant à la remise officielle de quelques exemplaires au Conseil rural.

Le représentant de l'ARD est revenu sur les différentes activités qui ont marqué ces deux jours de forum pour saluer la participation active des divers participants, le travail professionnel du CR de Gandon et enfin pour renouveler la disponibilité de l'ARD à toujours accompagner les collectivités locales de la région dans la promotion du développement local, conformément à sa mission. Il rappellera le mécanisme de suivi des résultats du forum qui sera convoqué sous peu pour établir une feuille de route afin d'assurer le suivi des résultats et recommandations. Enfin, le vice président du CR, au nom de son institution, a procédé à la clôture du forum, non sans féliciter et remercier l'ARD, SICOVAL et l'ensemble des institutions et structures qui ont accepté de participer à cette activité importante du CR. Il a donné des engagements fermes quant au suivi des résultats et des recommandations du forum par son institution. .

III- Conclusions et recommandations

3.1. Enseignements majeurs

- Le forum de Gandon témoigne d'un cas pratique d'appropriation du processus de décentralisation par une CL. En effet, la prise et le portage de l'initiative, la mise en place d'une commission d'organisation par arrêté, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de préparation du forum, la systématisation des outils de gestion et de suivi du développement local (PLD, PLHA, POAS, la matrice des interventions), le démarchage des partenaires techniques, financiers et sociaux sur plusieurs mois, etc., renseignent d'une part sur le positionnement du CR de Gandon comme acteur stratégique de développement de son territoire et comme porte d'entrée de toutes interventions ; témoignant ainsi de son degré de maîtrise du développement territorial.
- D'autre part, le processus entamé par le CR de Gandon révèle l'importance stratégique d'un accompagnement technique de proximité soumis à une logique d'appui, consacré ici par l'intervention de l'ARD de Saint-Louis et de la coopération décentralisée, à travers le Sicoval.
- Cet accompagnement technique de proximité, rompant avec la logique interventionniste d'encadrement, n'a nullement cherché à se substituer à la collectivité locale mais s'est inscrite dans un souci de renforcement des capacités de cette dernière en vue de lui permettre de se positionner comme institution d'impulsion et de pilotage du développement local. A ce propos, le forum a démontré la pertinence de la démarche participative : c'étaient des élus locaux qui étaient à l'avant-garde de tout le déroulement des activités témoignant de leur degré de maîtrise technique des outils ;
- Le forum peut être considéré comme un exercice de gouvernance locale : il aura permis un dialogue fructueux entre services techniques, partenaires au développement et élus locaux : cet échange a permis d'amorcer les bases d'un consensus sur la nécessité de privilégier une dynamique d'harmonisation entre les acteurs implantés ou intervenant dans la Communauté Rurale en lieu et place des interventions concurrentes ou cloisonnées ;
- L'importance d'une bonne préparation technique en amont dans ce genre d'activité, en termes d'élaboration et de systématisation des outils soumis à l'appréciation des participants à l'avance et en termes de mobilisation des partenaires pour qu'ils viennent à l'atelier avec des idées d'engagements (même si les montants restaient virtuels) ainsi qu'une volonté d'arrimer leurs interventions avec d'autres. C'est ce qui explique la participation d'une centaine de structures, institutions, partenaires, acteurs sociaux ;
- La rupture avec une démarche de populisme très répandu pour ce genre d'évènement grâce un ciblage stratégique des participants ;
- L'accessibilité de la méthodologie et des outils utilisés a facilité leur appropriation rapide par les participants ;
- De nouveaux partenaires se sont signalés, d'autres ont précisé leurs engagements et les modalités de collaboration tandis que certains partenaires ont réajusté/ harmonisé leurs interventions. Toutefois, certains domaines attendent un nouveau démarchage du CR pour leur trouver des partenaires. De même, les engagements restent virtuels et doivent être suivis. C'est dire que le forum de Gandon reste bien un point de départ voire, un outil pédagogique pour appuyer les initiatives d'auto promotion du CR. Sa réussite s'apprécie également par les mécanismes de suivi mis en œuvre par le CR.

3.2. Recommandations

1. Les participants ont évoqué la nécessité d'assurer une meilleure prise en compte des nouvelles modifications territoriales suite au nouveau découpage ou aux grignotages fonciers du territoire de la CR de Gandon ;
2. Intégrer la dimension environnementale dans l'élaboration des projets: réaliser en amont des études d'impact environnemental en vue de prévoir les effets nocifs et dégager un plan de gestion environnementale préalablement à la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, il a été évoqué l'idée d'organiser un module de formation en matière de GRN destiné à tous les partenaires intervenant à Gandon pour les sensibiliser davantage à la problématique environnementale ;
3. Mettre en place une base de données au niveau communautaire pour connaître l'état des lieux des infrastructures et SSB, . Il a été souligné ici l'importance de revoir la relation entre la CR de Gandon et l'UGB de Saint-Louis, notamment la mise à disposition des études et recherches portant sur la CR;
4. La CL devra formuler des requêtes pour le renouvellement des projets ou programmes arrivés à terme (Biodiversité) ou pour bénéficier de l'intervention de nouveaux partenaires. A ce propos, l'ONFP et Enda Ecopole ont manifesté leur disponibilité à intervenir si le CR de Gandon leur transmet une évaluation de ses besoins en formation. Egalement, le PRP (PNUD) est prêt à soutenir des actions de renforcement de capacités si cela débouche sur des projets concrets. Enfin, pour le cas des projets ne relevant pas de son domaine de compétence ou dépassant ses capacités financières, le CR de Gandon devra assurer un travail de lobbying, de médiation et de mobilisation auprès des partenaires pour rechercher de nouveaux engagements d'appui ;
5. Nécessité pour les partenaires d'assurer le suivi de leurs engagements. Pour cela, le CR de Gandon devra au sortir du forum convoquer une rencontre d'évaluation du travail de suivi à faire, préparer les requêtes et mettre en œuvre un plan de suivi, avec l'appui de ses partenaires stratégiques, l'ARD et SICOVAL. De même, il est attendu la mise en place d'un dispositif de suivi du cadre partenarial ;
6. Perspective d'appui budgétaire recommandée aux partenaires pour garantir la traçabilité de leurs interventions dans le budget du CR ;
7. Renforcer les ressources mobilisées dans le cadre des conventions types afin de garantir une meilleure implication des services techniques dans les projets du CR. Par ailleurs, à l'avenir, il faudra veiller à ce que la matrice des interventions laisse plus de place aux dispositions de pérennisation des projets à savoir, les services techniques et les CL. Pour le moment, elle ne valorise que le rôle des partenaires au développement ;
8. Etudier les conditions de mise en place d'un GIC pour gérer, par le dialogue et la concertation, les relations entre le CR de Gandon et la Commune de Saint-Louis ;
9. Partage, travail de concertation entre tous les partenaires menant des activités similaires pour une mise en cohérence effective de leurs interventions: l'idée de promouvoir des cadres thématiques de partenariat a été préconisée
10. Renforcer les capacités techniques du CR de Gandon qui ne compte actuellement que sur une technicienne (l'ASCOM) plus l'appui ponctuel du volontaire mis à

disposition par le SICOVAL, spécifiquement pour les activités relevant du partenariat de coopération décentralisée ;

11. Garantir une meilleure prise en compte des groupes sociaux vulnérables dans le cadre des projets du CR, notamment les femmes, les handicapés, les jeunes,... ;
12. favoriser une meilleure sensibilisation des populations sur leurs rôles en s'appuyant sur les communicateurs traditionnels. Dans ce cadre, une meilleure implication des populations dans l'identification des idées de projets a été signalée par les participants ;
13. Insister sur la nécessité de garantir la pérennisation des projets achevés ou arrivés à terme par la CR ;
14. Reformuler l'axe stratégique « améliorer la protection sociale des groupes vulnérables » en tenant compte de l'axe 3 de la DSRP, à savoir « Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes » ;
15. Certains participants ont émis des recommandations spécifiques d'ordre opérationnel :
 - Favoriser la prise en charge financière des ARC et matrones au sein des cases de santé pour garantir leur fonctionnalité. A ce propos, il semble difficile de laisser aux communautés déjà éprouvées par la précarité d'assurer la prise en charge du personnel dans les cases de santé ;
 - Construction de salles de classes d'alphabétisation en langues nationales ;
 - Construction d'infrastructures adaptées pour les handicapés ;
 - Dotation pour les postes de santé d'ambulances médicalisées ;
 - Favoriser la construction de bacs à laver et de puisards ;
 - Favoriser la construction de postes de santé (4 postes pour 52 000 habitants) en lieu et place de la démultiplication des cases de santé.

Annexes

Arrêté portant création du comité d'organisation
TDR des équipes d'animation
Budget du Forum

Outils de suivi :
Feuille de distribution des courriers
Feuille de suivi des contacts et de distribution des courriers

Documents techniques :
Charte de collaboration
Modèle vierge de matrice des réalisations
Cadre Partenarial

**Arrêté portant sur la création du Comité d'organisation du Forum des partenaires de la
Communauté Rurale de Gandon**

Vu la constitution ;

*Vu la loi 96 – 06 du 22 Mars 96 portant Code des Collectivités Locales, notamment en son
article 37 ;*

*Vu la loi 96 – 07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux
communes et aux communautés rurales ;*

ARRETE

Article 1 : Création et Dénomination

Il est créé un **comité d'organisation du forum des partenaires de la Communauté Rurale de Gandon**. Le comité d'organisation visé par cet arrêté fait suite à la réunion du Lundi 06 octobre qui s'est tenue à la maison communautaire de Gandon.

Article 2 : Missions:

Les missions du comité d'organisation sont :

- Information et implication des partenaires
- Organisation technique pré-forum et post-forum
- Assurer l'organisation logistique du Forum

Article 3 : Composition et rôles

Le comité d'organisation du forum des partenaires est divisé en quatre commissions de travail qui sont :

- La commission technique (réalisation de tous les documents techniques nécessaires à l'organisation et à la réalisation du forum ainsi que l'exploitation des conclusions.
- La commission contact et communication (assurer la communication et l'information, distribution de courriers, prises de rendez vous avec les partenaires).
- La commission représentation (rencontre avec les différents partenaires)
- La commission organisation (organisation matérielle du forum)

La composition du comité est notée en annexe.

Article 4 : Coordination

La coordination des commissions est confiée au Président de la commission planification du conseil rural.

Article 6 : Dispositions Générales

Le Président du Conseil rural et le coordinateur du comité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Gandon, le 06 octobre 2008

**Le Président du Conseil Rural de
Gandon
Assane Diarry GAYE**

Annexe 1 : Liste des membre du comité d'organisation :

Fonction	Membres
Coordinateur	
Commission technique	
Commission contact et communication	
Commission représentation	
Commission organisation	

PROJET DE BUDGET DU FORUM COMMUNAUTAIRE DE GANDON

RUBRIQUE	NOMBRE	UNITE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL
I HEBERGEMENT DES PARETENAIRE				
Nuitee				
Diner				
SOUS TOTAL				
II COMMUNICATION				
Publicité radio				
couverture radio				
Banderoles				
couverture télévisuelle				
film amateur				
Sonorisation				
point de presse				
support de communication (plaquettes, affiches,,,,)				
mission de préparation				
SOUS TOTAL				
IV MATERIEL DIDACTIQUE FORUM				
padex				
Marqueurs				
Stylo				
bloc notes				
classeurs imprimés				
reprographie				
SOUS TOTAL				
V RESTAURATION				
participants population				
participants forum				
SOUS TOTAL				
TRANSPORT				
transport participant forum				
carburant mission dakar				
SOUS TOTAL				
DIVERS				
confection badge				
location bâches				
location chaises				
Tribune				
Petit matériel (rallonge électrique, ...)				
SOUS TOTAL				
COMITE DE REDACTION				
rapporteur général				
rapporteurs thématiques				
SOUS TOTAL				
TOTAL				
IMPREVUS (5%)				
TOTAL GENERAL				

Termes de référence des rapporteurs

Désignation	Mandat	Tâches	Produits attendus
Rapporteur général	Appuyer la commission technique du forum dans la synthèse des résultats du forum	<ul style="list-style-type: none"> • superviser et coordonner le travail des rapporteurs thématiques • systématiser les points saillants ressortis des discussions en plénière • faire la synthèse des recommandations formulées • mettre en commun les résultats des ateliers thématiques en relation avec les rapporteurs thématiques • produire un rapport global du forum présentant au minimum le contenu : <ul style="list-style-type: none"> -rappel du contexte et des objectifs du forum -déroulement du forum (préparation et organisation) -résultats du forum recommandations 	Rapport général du forum <ul style="list-style-type: none"> - Partie 1 : sur la matrice des interventions harmonisée et validée - Partie 2 : sur le mécanisme de coordination validé - Partie 3 : sur la charte de partenariat adoptée - Partie 4 : les leçons apprises et recommandations
Rapporteurs thématiques	Appuyer sous la supervision du rapporteur général la commission les ateliers thématiques dans la systématisation des résultats de leurs travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser les points saillants ressortis des discussions dans les ateliers thématiques - appuyer le rapporteur général dans l'élaboration des rapports de synthèse - systématiser les résultats des ateliers thématiques - faire une note de synthèse des recommandations majeures ressorties des discussions de l'atelier thématique 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de synthèse par atelier - Notes de synthèse des recommandations - Liste des membres du groupe
Animateurs	Animer les ateliers thématiques Poser les bonnes questions permettant de susciter le débat dans le sens de faire avancer les choses.	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire les thèmes de l'atelier - Apporter toutes les informations permettant de mieux aborder les thématiques - Apporter des clarifications au besoin - Recentrer les débats - Systématiser pour chaque point traité 	<ul style="list-style-type: none"> - une bonne tenue des ateliers - un timing respecté - une participation de tous est assurée - Chaque point traité a fait l'objet d'une systématisation



**CHARTRE DE COLLABORATION
ENTRE LES ACTEURS DE LA
COMMUNAUTE RURALE DE GANDON**

Version finale

OBJET DE LA CHARTE

Le conseil rural de Gandon a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt communautaire, etc... Cette mission complexe peut s'accomplir grâce à la présence et au travail des acteurs de tous niveaux : société civile, autorités administratives, partenaires techniques et financiers.

La présente Charte définit les grands principes qui doivent régir la collaboration entre les différents intervenants au sein de la Communauté Rurale de Gandon et les engagements que chaque acteur doit prendre en ce sens. Elle répond à un besoin de coordination et d'harmonisation de toutes les initiatives qui concourent au développement de la communauté rurale.

Elle garantit les conditions de concertation et de collaboration entre les différentes parties concernées pour assurer la durabilité et la pérennisation des actions menées dans la Communauté Rurale de Gandon ; elle s'adjoit aux mécanismes de coordination et de suivi évaluation définis par le Conseil Rural, en concertation avec les acteurs de son territoire.

Aussi, le Conseil Rural de Gandon, les acteurs de la société civile, les partenaires de tous ordres du conseil rural, conscients que pour un développement communautaire de qualité, sont nécessaires :

L'ENGAGEMENT volontaire et l'implication de chacun dans le processus de développement local ;

La CONCERTATION entre tous les acteurs, à tous les niveaux de mise en œuvre ;

La COHERENCE dans la réalisation des actions ;

L'ECHANGE ET LE PARTAGE des informations et des méthodes ;

La PERENNISATION des actions engagées notamment par leur suivi et leur évaluation

S'engagent à :

- Rendre opérationnels les instances et les outils mis en place pour le bon fonctionnement du cadre partenarial autour du Conseil Rural de Gandon, par un respect des procédures en vigueur.
- Faire preuve d'une grande disponibilité à engager une collaboration mutuellement bénéfique avec toutes structures portant des objectifs de développement local et/ou de renforcement du processus de décentralisation dans la Communauté Rurale de Gandon.
- Faciliter au Conseil Rural de Gandon son rôle de coordination en mettant à sa disposition toutes les informations concernant sa communauté rurale et les activités qui y sont menées ;
- Concevoir et réaliser les actions en étroite concertation avec tous les acteurs concernés.
- Concevoir et mettre en œuvre leurs plans d'action en référence aux objectifs du PLD et conformément aux engagements portés sur la matrice des interventions, à suivre et à évaluer leurs actions.
- Mettre en synergie les moyens techniques et financiers respectifs pour une meilleure articulation des interventions et une plus grande efficacité de leurs actions au bénéfice des populations.
- Transmettre et partager avec l'ensemble des partenaires de la Communauté Rurale de Gandon toutes informations nécessaires au renforcement de la synergie des interventions.
- Contribuer à la capitalisation et au partage des bonnes pratiques.
- Rechercher la durabilité des actions engagées par leur appropriation morale et technique par les acteurs locaux.

La mise en œuvre opérationnelle de cette charte sur la Communauté Rurale de Gandon se fera notamment par l'intermédiaire du Cadre Partenarial de Gandon.

Modèle vierge de Matrice des réalisations

Matrice des Réalisations Communauté Rurale de xxxxxx - Année 2009									
Contributions (structures) :									
Date d'actualisation:									
Enjeu N°1: <i>Tiré du PLD</i>									
<i>Axe stratégique N°1: Tiré du PLD</i>									
Projet / Programme	Durée / dates	Localisation (Précise par village)	Activités majeures	Action de référence du PLD 2009-2014	Résultats visés	Budget			Observations
						Source de financement	Budget Total	Appui budgétaire conseil rural O/N	
						Total	0		
<i>Axe stratégique N°2: Tiré du PLD</i>									
Projet / Programme	Durée / dates	Localisation (Précise par village)	Activités majeures	Action de référence du PLD 2009-2014	Résultats visés	Budget			Observations
						Source de financement	Budget Total	Appui budgétaire conseil rural O/N	
						Total			
<i>Axe stratégique N°3: Tiré du PLD</i>									
Projet / Programme	Durée / dates	Localisation (Précise par village)	Activités majeures	Action de référence du PLD 2009-2014	Résultats visés	Budget			Observations
						Source de financement	Budget Total	Appui budgétaire conseil rural O/N	

Forum Communautaire de Gandon

Le Cadre Partenarial de Gandon

Coordination du développement local sur le territoire communautaire



Version finale

Coordination du développement local communautaire

Description :

Ce document présente un mécanisme de coordination des acteurs étatiques, organisations privées et représentations de la société civile et autres partenaires techniques et financiers organisés autour du Conseil Rural, autorité compétente pour la gestion du territoire de la collectivité. Il présente à la fois les instances et structures impliquées, leurs rôles, les outils et supports à disposition pour la mise en oeuvre du développement local ainsi qu'un calendrier des activités à mener au cours d'une année.

La mise en place de cette coordination opérationnelle vise plusieurs objectifs :

- Appuyer le Conseil Rural dans sa maîtrise d'ouvrage et dans la maîtrise de son territoire.
- Etre un des moteurs de la politique de développement de la communauté Rurale, politique déterminée dans le cadre de ses outils de planification, principalement le PLD.
- La mise en synergie des actions entreprise par les acteurs afin d'augmenter leur efficience.
- Permettre un suivi et une évaluation par le Conseil Rural des actions entreprises.
- Créer un lien inter acteurs : société civile, structures étatiques, structures privées.

Cette coordination opérationnelle est nommé Cadre Partenarial de Gandon

Outils et fonctionnement :

Dans le cadre de cette coordination, un certain nombre d'acteurs ou groupes d'acteurs sont nécessairement impliqués. Les rôles sont détaillés dans le tableau ci après. Ce sont les suivants :

1. Le Conseil Rural de Gandon et notamment la Commission Planification du Conseil Rural
2. Les cadres de concertations sectoriels présents sur le territoire (CLCOP par exemple)
3. Les Commissions des 10 zones de gestion de la Communauté Rurale.
4. Les autorités administratives
5. Les partenaires : appellation qui regroupe les Services techniques et les Partenaires au développement (organisations/projets/programmes)

L'animation du Cadre revient au Conseil Rural, appuyé par l'ARD en tant que bras technique des collectivités locales et appuyés par des partenaires déterminés précisément et responsabilisés par le Conseil Rural.

Chaque instance prendra en charge ses coûts de fonctionnement dans les activités de ce cadre.

Des outils et supports sont également disponibles afin de permettre la mise en oeuvre du Cadre. Leur fonctions et utilisations sont détaillées dans le tableau ci après. Ce sont :

Supports :

1. Les documents de planification du conseil rural : PLD / POAS / PLHA
2. Les documents de stratégie et de planification régionaux et nationaux
3. La charte de collaboration cosignée par le conseil rural, les structures de la société civile, les services techniques et les partenaires au développement.

Outils :

1. Les outils financiers du conseil rural : Budget / PAI / Matrice financière
2. La Matrice des interventions
3. La Matrice des résultats
4. La cartographie évolutive des réalisations
5. Le site Internet de la Communauté Rurale
6. L'annuaire des acteurs de la Communauté Rurale

Structures

Désignation	Rôle	Composition et animation des instances
Conseil Rural	Gestion et administration du territoire	Conseil élu
Commission Planification du Conseil Rural	<ol style="list-style-type: none"> 1. Planification, coordination et suivi de toutes les actions de développement se déroulant sur le territoire de la communauté rurale. 2. Elle se réunit autant de fois que nécessaire, et au minimum une fois tout les deux mois. 3. Elle effectue au moins deux fois par an une tournée de suivi/accompagnement et consultation des commissions de zones. 4. Elle convoque et réunit au minimum deux fois l'an l'ensemble des partenaires opérant sur le territoire. 5. Elle convoque au besoin des réunions partenariales sectoriels ou thématiques avec les acteurs concernés 	Commission dont les membres et les rôles sont fixés par arrêté du président du Conseil Rural. La coordination est assurée par le Président de la Commission. L'animation dans l'exercice du Cadre Partenarial est assurée par le Président de la commission, l'ARD et d'éventuels partenaires précisément nommés et engagés
Cadres de concertation sectoriels	<p>Mise en œuvre d'actions concertées dans leurs domaines respectifs.</p> <p>Sont consultés ou interpellent le Conseil rural sur des thématiques précises.</p>	Selon les statuts de chaque cadre de concertation
Commissions de zones	<ul style="list-style-type: none"> - Instances de lien entre la population et le CR, - Font remonter propositions et avis sur les actions engagées dans les zones ou concernant de nouvelles actions. - Sont impliquées dans le suivi des activités 	Evolution des commissions de zones mises en place dans le cadre de l'application du POAS, elles sont désignées par la population et sont renouvelées tout les deux ans. Elles sont composées d'un Président, d'un secrétaire, d'un représentant des agriculteurs, d'un représentant des éleveurs, d'un représentant des pêcheurs, un représentant des femmes et un représentant des jeunes. Elles sont animées par le Président de la commission assisté de l'animateur du Conseil Rural responsable de la zone concernée. Tous les chefs des villages de la zone siègent lors des réunions de la commission.

Partenaires	Services techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation des actions auprès du conseil rural et des partenaires, bras technique du conseil. - Tient informé le Conseil Rural et tous les partenaires de toutes les politiques nationales et régionales 	Selon la législation
	Organisations d'appui au développement	<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans la mise en œuvre de la politique de développement de la CR, - Tiennent informé le Conseil Rural de leurs initiatives, - Consultent le Conseil Rural pour la définition des activités et leur localisation - Consultent les instances de concertation de la société civile 	Selon les statuts et règlements de chaque organisme

Supports pour la mise en oeuvre

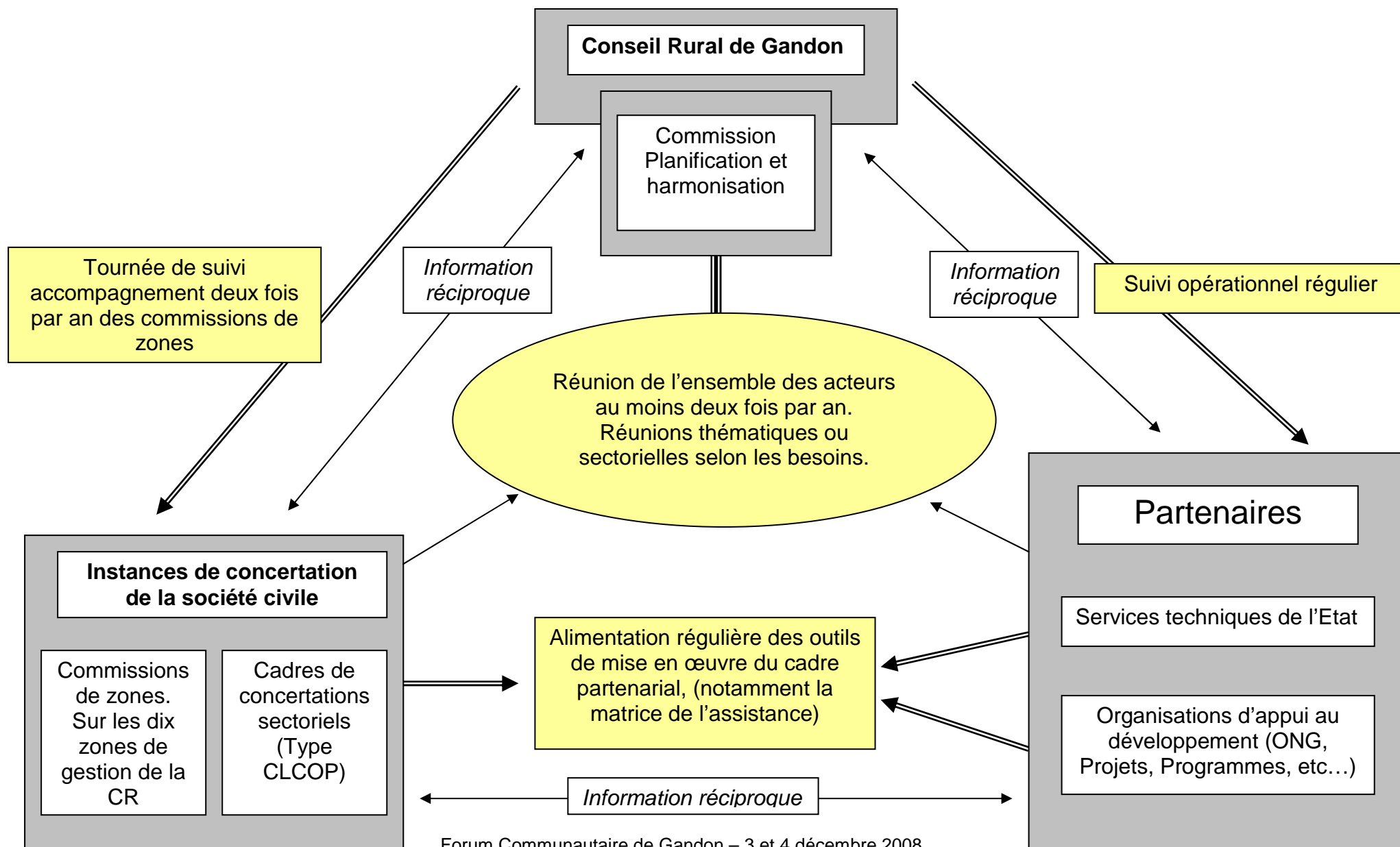
Désignation	Utilisation	Utilisateurs
PLD (Plan Local de Développement)	Planification opérationnelle et financière des actions de développement pour la période 2009-2014	Disponible pour tous les acteurs
POAS (Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols)	Détermine les vocations des sols et leurs zones d'extensions sur l'ensemble de la communauté rurale. Préalable à consulter pour tout aménagement du territoire.	Disponible pour tous les acteurs
PLHA (Plan Local d'Assainissement et d'Hydraulique)	Fait l'état des lieux de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide sur le territoire. Propose des solutions pour le Conseil Rural.	Disponible pour tous les acteurs
Charte de collaboration	Accord cadre entre les partenaires et le conseil rural et les services techniques formalisant l'engagement de chacun pour le fonctionnement du cadre partenarial. L'ensemble des outils nécessaires au fonctionnement du cadre lui sont annexés, notamment un chronogramme des actions à effectuer pour le bon fonctionnement du cadre et la périodicité des réunions	Disponible pour tous les acteurs

Outils pour la mise oeuvre

Désignation	Utilisation	Utilisateurs
Budget	Prévision des dépenses et des recettes annuelles du CR, il est élaboré notamment sur la base du PLD, de la matrice de l'assistance et des recettes du CR	Conseil Rural
PAI (Plan Annuel d'Investissement)	Recense l'ensemble des investissements prévisionnels par secteur du Conseil Rural pour une année X	Conseil Rural
Matrice de l'assistance	Recense l'ensemble des acteurs et leurs actions dans le cadre du développement de la CR à une date donnée. Doit être actualisée par les partenaires une fois par an avant la fin du mois d'octobre pour l'année suivante afin de permettre au conseil rural de préparer son budget dans les meilleures conditions.	Disponible pour tous les acteurs Remplie annuellement par tous les acteurs et transmise au Conseil Rural avant le 15 octobre de l'année en cours
Matrice Financière	Outil interne au conseil rural mettant en parallèle, les actions planifiées dans le PLD, les actions prévisionnelles recensées dans la matrice de l'assistance et le budget d'investissement du conseil rural. Elle permet au Conseil Rural de faire un choix logique et argumenté dans ses investissements. Elle est mise à jour sur la base des informations communiquées par les partenaires (activités prévues par secteurs, budget, appui budgétaire ou non, contrepartie éventuelle de la CR).	Conseil Rural
Cartographie évolutive des réalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Recense dans l'espace les actions mentionnées dans la Matrice de l'assistance et les mets en parallèle de la situation de référence - Permet de connaître les secteurs géographiques délaissés et au besoin de réorienter géographiquement les actions des partenaires - A terme cette cartographie pourra être intégrée au SIG de la communauté rurale réalisé dans le cadre de l'élaboration du POAS 	Disponible pour tous les acteurs Mise à jour sur la base de la Matrice de l'assistance et de la Matrice des résultats par le service SIG de l'ARD.

Matrice des résultats	Remplie annuellement par les partenaires (Février) elle fait état des réalisations de l'année écoulée par rapport aux prévisions contenues dans la matrice de l'assistance (outil d'évaluation de la mise en œuvre du PLD et des actions de développement menées sur la CR)	Disponible pour tous les acteurs Remplie annuellement par tous les acteurs et transmise au Conseil Rural avant le 15 février de l'année en cours
Site Internet de La Communauté Rurale de Gandon	Mis en ligne en 2009, il permettra de rendre accessible à tous les partenaires anciens et nouveaux les documents cités plus hauts. Il est hébergé sur le portail de l'ARD de Saint Louis, qui se charge de sa mise à jour	Disponible pour tous les acteurs Il sera régulièrement mis à jour selon les informations communiquées par le Conseil Rural
Annuaire des acteurs de la Communauté Rurale	Annuaire des partenaires, services techniques et aussi des commissions de zones et cadre de concertations locaux, afin que chaque structure puisse entrer en contact avec les représentants des populations concernées. Remis à jour par le Conseil Rural au minimum une fois par an. mais surtout au cas par cas.	Disponible pour tous les acteurs Tous les acteurs doivent communiquer des contacts intéressants et transmettre la mise à jour de leurs propres références.

Schéma synthétique du Cadre Partenarial de Gandon



Février

Actions	1. Réunion de l'ensemble des partenaires 2. Retour de la Matrice des résultats complétée
Outils	1. Matrice des résultats
Acteurs concernés	1. Tous les acteurs
Résultats	1. Evaluation succincte de l'année écoulée 2. Coordination des activités de l'année

Mars

Actions	1. Tournée de suivi et consultation des commissions de zones
Outils	1. Outils de suivi (à créer)
Acteurs concernés	1. Commission planification 2. Commissions de zones 3. Partenaires en liens avec les commissions
Résultats	1. Le fonctionnement des commissions est amélioré 2. Echanges autour des activités mises en œuvre / les informations sont transmises aux partenaires

Avril

Actions	1. Mise à jour de la cartographie évolutive
Outils	1. Cartographie évolutive
Acteurs concernés	1. Commission planification 2. ARD
Résultats	1. La cartographie est disponible pour l'ensemble des acteurs, outil d'aide à l'orientation des actions futures

Fonctionnement annuel du Cadre Partenarial de Gandon

Activités menées tout au long de l'année

Actions	1. Information réciproque entre les acteurs 2. Suivi des projets engagés 3. Mise à jour du site Internet 4. Mise à jour de l'annuaire des acteurs 5. Création et mise à jour de la base de donnée et du SIG
Outils	1. Site internet 2. Annuaire 3. SIG
Acteurs concernés	1. Tous les acteurs 2. Le Conseil Rural et l'ARD plus particulièrement pour la mise à jour des outils
Résultats	1. La coordination et la mise en relation des acteurs sont facilitées 2. Les supports de la base de donnée mis à jour et partagés avec tous les acteurs

Août	
Actions	1. Réunion de l'ensemble des partenaires pour envisager les actions de l'année à venir
Outils	
Acteurs concernés	1. Tous les acteurs
Résultats	1. Des propositions d'activités à mener par les différents acteurs sont déterminées en commun.

Septembre	
Actions	1. Tournée de suivi et consultation des commissions de zones
Outils	1. Outils de suivi (à créer)
Acteurs concernés	1. Commission planification 2. Commissions de zones 3. Partenaires en liens avec les commissions
Résultats	1. Echanges et propositions autour des activités mises en œuvre pendant l'année / les informations sont transmises aux partenaires 2. Le fonctionnement des commissions est amélioré

Octobre	
Actions	1. Retour de la Matrice de l'assistance complétée
Outils	1. Matrice de l'assistance 2. Matrice financière
Acteurs concernés	1. Tous les acteurs
Résultats	1. La matrice est complétée et permet au conseil rural de préparer son budget d'investissement



Activités menées tout au long de l'année	
Actions	1. Information réciproque 2. Suivi des projets engagés 3. Mise à jour du site Internet 4. Mise à jour de l'annuaire des acteurs 5. Création et mise à jour de la base de donnée et du SIG
Outils	1. Site internet 2. Annuaire 3. SIG
Acteurs concernés	1. Tous les acteurs 2. Le Conseil Rural et l'ARD plus particulièrement pour la mise à jour des outils
Résultats	1. La coordination et la mise en relation des acteurs sont facilitées 2. Les supports de la base de donnée mis à jour et partagés avec tous les acteurs